

CODE DE LA ROUTE & CONSTAT D'ACCIDENT :

(MPM-051)

Contexte :

Le code de la route change en permanence. Ce module permet aux candidats non seulement de se mettre à jour par rapport aux changements mais surtout de rafraîchir leurs connaissances sur les règles de circulation en vigueur.

Remplir correctement un constat d'accident peut éviter pas mal de problèmes. En effet, mal rédigé, un constat est source de confusion ou d'erreur. Seuls les éléments indiqués sur le constat ainsi que la signature par les deux parties, permettent de déterminer les responsabilités.

Structure de la formation :

La formation se compose de 7h00 de théorie

Les sujets suivants sont abordés :

- ✓ **1^{ère} partie : code de la route (5h00)**
 - Révision des panneaux de signalisation; limitation de vitesse, arrêt et stationnement, place sur la voie publique ...
 - Utilisation des feux; priorité et comportement aux carrefours; sécurité dans les tunnels; alcool et circulation; ceinture de sécurité & GSM...
 - Participation interactive et révision du code de la route via des questions à choix multiples

- ✓ **2^{ème} partie : constat d'accident (2h00)**
 - L'importance du constat d'accident
 - Exercices : formation interactive (le document, comment bien remplir un constat d'accident, apprentissage d'un croquis clair et net)

Spécifications :

Durée de la formation : 7 heures de formation théorique – (FC = 7 points)

Max. 15 candidats par formation

Module se rapportant au **troisième thème** des annexes de l'arrêté royal du 4 mai 2007

